

RENTRÉE 2022 – 2023

DATES ET HEURES DE RENTRÉE DES ÉLÈVES

CLASSES	DATES	HORAIRES
3 ^e PMET	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	De 8h30 à 12h00
2 ^{de} MCVA/ASSP	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	De 8h30 à 12h00
1 ^{res} MCA / MV / ASSP	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	De 13h30 à 15h30
T ^{le} MC / MVA / ASSP	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	De 14h00 à 16h00

Début des cours le Vendredi 2 septembre 2022

PASTORALE

C'est l'art de vivre ensemble à la lumière de l'Évangile.

Par des temps d'échange, de partage, de témoignages de vie, de temps forts, de célébrations, la Pastorale vise à éveiller les élèves à l'intériorité et à permettre la découverte du sens de la vie.

Tous les élèves sont accueillis dans le respect de leur conviction.

A. SOUFIS - APS

JOURNÉE D'INTÉGRATION

Le vendredi 9 septembre 2022.

Vous trouverez l'autorisation de sortie en annexe, à compléter et à rapporter accompagnée du règlement pour le jour de la rentrée.

REUNION PARENTS PROFESSEURS

Le 12 septembre pour les 3^{PMET} et 2^{NDE} à partir de 18h00 en Amphi.

Le 15 septembre pour les 1^{ère} et les T^{ale} à partir de 18h00 en Amphi.



LE PASS' RÉGION

Référente Pass'Région : **Mme Alexandra DERLY** (passregion@lycee-smndc.fr)

GRATUIT, il est financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il regroupe des offres scolaires, culturelles, sportives, d'insertion professionnelle ou de solidarité.

Le Pass'Région offre des avantages utilisables dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La subvention « Manuels Scolaires » servira totalement ou en partie à acheter les livres consommables de l'année scolaire auprès de l'APEL. Ceux, réutilisables seront financés par la région.

- Elle s'élève à 50 € pour tous les élèves.

Les 2^{des} ASSP et MCVA sont éligibles à une bourse aux équipements (voir modalités lors de la commande du Pass'Région). Les 2^{des} ASSP doivent cocher "Acc soins services" code 40033004 – Les 2^{des} MCVA doivent cocher "Accueil relation usagers" code 40031211. Nous organisons la venue d'une entreprise pour commander leur tenue professionnelle.

Ce dispositif nécessite une commande de votre carte par Internet (PHOTO OBLIGATOIRE, format Carte d'Identité) pour TOUS les élèves. LE PASS'RÉGION EST OBLIGATOIRE LE JOUR DU RETRAIT DES LIVRES.

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

MANUELS SCOLAIRES

L'APEL assure la mise à disposition des manuels. Ils seront financés intégralement ou en partie par le Pass'Région. Selon les classes, vous devez fournir un ou deux chèques complémentaires et de caution (voir tableau ci-après).

.../...

Chèque(s) éventuel(s) à apporter le jour de la distribution des livres en plus du Pass'Région

Classes	Subvention Pass'Région	Chq de caution non encaissé à l'ordre de l'OGEC	Chq Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL	Classes	Subvention Pass'Région	Chq de caution non encaissé à l'ordre de l'OGEC	Chq Complémentaire encaissé à l'ordre de l'APEL
3 PMET	50 €	110 €	Néant	1 ASSP	50 €	97 €	Néant
2 MCVA	50 €	22 €	58,70 €	T ASSP	50 €	46 €	Néant
2 ASSP	50 €	46 €	46,80€	T MC Commerce A	50 €	70 €	Néant
1 MA Accueil	50 €	70 €	9.80 €	T MV Vente B	50 €	70 €	Néant
1 MV Vente B	50 €	22 €	19.30 €	T MA Accueil	50 €	70 €	Néant
1 MC Commerce A	50 €	70 €	9.80 €				

Attention : sans règlement intégral, aucun livre ne sera distribué. Les élèves pourront venir récupérer leurs livres lors d'une des permanences mises en place par l'APEL à la date qui vous sera indiquée.

Si vous n'avez pas reçu votre Pass'Région pour le jour de la distribution des manuels, merci d'apporter un chèque de caution du montant de la subvention (50 €) à l'ordre de l'OGEC, qui vous sera restitué dès paiement avec celui-ci. Les livres réutilisables financés par le conseil régional devront être couverts afin de les préserver. Une retenue sur caution pourra être appliquée en fonction de l'état. Les commandes de manuels étant déjà passées, les élèves inscrits après le 4 juillet devront commander directement les livres consommables en librairie. La liste sera fournie sur demande à l'accueil. Vous pourrez régler la totalité ou en partie avec le Pass'Région.

P.A.I.

Pour les élèves *ayant bénéficié d'un PAI pour l'année scolaire 2021/2022*, merci de **prendre contact** auprès du Secrétariat de Direction jusqu'**au 30 septembre 2022**. *Passée cette date, aucune demande ne pourra être prise en compte.*

IMPORTANT : Dès la rentrée, merci d'apporter la copie de la synthèse de suivi de l'année dernière pour les élèves en PPS ainsi que la notification AVS si existante.

NOUVEAU : Pour la mise en place du 1/3T, nous avons IMPÉRATIVEMENT besoin d'une copie de la demande d'aménagements faite pour le DNB.

ACCÈS AU SELF / CAFETERIA

Le Self fonctionnera dès le Vendredi 2 septembre 2022.

Pour le self et la cafétéria, un code d'identification sera remis à la rentrée à tous les élèves.

Une formule unique à 5.90 €.

Pour approvisionner le compte :

- EcoleDirecte à privilégier,
- Chèque à l'ordre de l'OGEC à déposer dans la boîte aux lettres près de l'accueil,
- Espèces auprès de l'accueil.

Il est impératif de réserver ou d'annuler votre repas sur EcoleDirecte jusqu'à 10h10 le jour même.

Merci de veiller à ce que le compte soit toujours approvisionné.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sera distribué à tous les élèves par le professeur principal le jour de la rentrée. Il est strictement personnel et devra être conservé en bon état. Chaque élève doit être en mesure de le présenter à tout professeur ou personnel de l'établissement qui le lui demandera. ***C'est la carte d'identité lycéenne.***

ABSENCES (Rappel du carnet de correspondance)

Pour un contrôle rigoureux, nous vous demandons ***impérativement de prévenir le service Vie Scolaire du lycée par téléphone dès le premier jour de l'absence de votre enfant directement au 04 75 05 63 03***, par mail viescolaire@lycee-smndc.fr ou par EcoleDirecte. Dès son retour au lycée, l'élève aura l'obligation de se rendre en vie scolaire muni d'un billet d'absence rempli et signé par vos soins.

.../...

RÉDUCTION SCOLAIRE

Pour pouvoir bénéficier d'une réduction sur la scolarité, **merci de nous transmettre, au plus tard le 21 septembre**, le ou les certificats **attestant de la scolarisation** de vos autres enfants **dans un établissement privé du secteur**. **Passé ce délai, la réduction ne sera pas appliquée.**

ECOLE DIRECTE

Suivi en ligne de la scolarité de votre enfant : **pour les familles/élèves déjà présents l'an passé, les codes ne changent pas** (le site ferme le 15 juillet et rouvrira début septembre). Pour les nouveaux élèves, des codes seront rapidement communiqués aux familles en début d'année. De nombreuses informations sont transmises par le biais de cette application. Deux accès sont ouverts, il est donc impératif que les élèves et les parents créent leur compte personnel et le consultent régulièrement.

ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les élèves du lycée sont assurés auprès de la "Mutuelle Saint - Christophe" (individuelle accident pour les activités scolaires et extra scolaires, 24h/24, 7j/7 pour l'année scolaire 2022/2023).

A APPORTER LE JOUR DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Pour les élèves passant un examen cette année, l'attestation de recensement ou JDC (Journée de Défense et Citoyenneté) si celle-ci n'a pas été fournie dans le dossier d'inscription.

Chèque pour le self si vous êtes concernés.

DATES DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Niveaux Filières	ASSP	MCVA	3PMET	
Term	Du 03/10 au 21/10/22 Du 03/01 au 03/02/23	Du 07/11 au 03/12/22 Du 20/02 au 19/03/23	T1	Du 14/11 au 19/11/22 Oraux 24/11/22
1 ^{ère}	Du 07/11 au 25/11/22 Du 22/05 au 23/06/23	Du 7/11 au 3/12/22 Du 29/05 au 24/06/23	T2	Du 9/01 au 14/01/23 Oraux 19/01/23
2 ^{nde}	Du 09/01 au 27/01/23 Du 29/05 au 23/06/23	Du 09/01 au 4/02/23 Du 29/05 au 24/06/23	T3	Du 13/03 au 18/03/23 Oraux 23/03/23 Du 9/05 au 13/05/23

POUR TOUS LES ELEVES, NOUS VOUS INVITONS À RECHERCHER ACTIVEMENT VOS LIEUX DE FORMATION CET ÉTÉ. VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES À VOTRE FILIÈRE ET A VOS DEUX PERIODES DE FORMATION 2022-2023, LA PREMIERE EST À REMETTRE REMPLIE ET SIGNÉE À VOTRE PROFESSEUR PRINCIPAL DÈS LA RENTRÉE.

JOURNEE PHOTO

Mardi 20 septembre 2022.

CONSEILS AUX ÈLÈVES POUR UNE MEILLEURE RÉUSSITE

Afin d'appréhender au mieux la rentrée, nous vous conseillons de reprendre un rythme de travail, une quinzaine de jours avant la rentrée afin d'être « efficace » dès le premier jour des cours.

Nous vous rappelons également qu'une tenue adaptée est exigée dès la rentrée scolaire, le survêtement est exclusivement réservé au cours d'EPS.

L'établissement sera fermé du **13 juillet au 25 août 2022 inclus.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations cordiales et dévouées.

M. LECLERCQ,
Directeur général

LEG SAINT MAURICE
LEP NOTRE DAME DES CHAMPS
3 rue Georges Bernard - CS 31007
26106 Romans-sur-Isère Cedex
Tél. 04 75 05 63 00
secretariat@lycee-smndc.fr

